



PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 18 Septembre 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix Huit Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire de la commune.

**Date de Convocation : 11/09/2025**

**Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C, KROSGDALL A,**

**Absents excusés : MINAZZO D procuration à THEULE JC / Absent : NICAISE V.**

**M. MORESMAU est nommé secrétaire de séance.**

---

**I- Avant conseil :**

**M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants ; comme à l'accoutumée un avant conseil précède cette séance où les actualités de notre commune sont abordées et où chacun peut intervenir.**

**Les bornes électriques** ont été mises en route à le 13 août – une centaine de véhicules ont procédé à un chargement (1 mois). A terme des places de stationnement de recharges seront réservées pour les résidents.

**Le théâtre de verdure** : la 1ere réunion de chantier a eu le 15 Septembre, les travaux débuteront le 29 septembre. Ils devraient durer 6 à 7 mois.

La commune a été sinistrée **par une mini tornade** dans la nuit du 31/08 : de nombreux arbres ont cédé et ont causé des dégâts matériels. Une partie du majestueux sole pleureur à proximité de la cascade a cédé (mais toujours bien enraciné). Un cyprès a été arraché chez M. F. Ségala et a endommagé la toiture de l'habitation voisine. Sur le parking du Pré des pères, 1 micocoulier, sur la Place du téron, 2 arbres, sur les emplacements de stationnement Avenue St Benoit d'Aniane, 1 Sophora est tombé sur un véhicule. M Spehl précise que certains de ces arbres repartiront après une taille. Un pin menace aussi vers Jerusalem et doit être étudié.

Concernant les deux opérations prévues dans le cadre des **projets patrimoines** « Gellone 2050 » et « Déplacement de l'Autel », après de long mois d'attente, le bouclage du budget a enfin pu être réalisé en coopération avec le Préfet, le Drac et la CCVH.

L'opération sur l'Autel se fera en 2 phases :

- 1ere phase concerne la restauration de l'absidiole et le déplacement de l'Autel : elle sera réalisée sur l'année 2025 -2026 pour un montant de 65 000 € Ht.

- La 2eme phase concerne plus particulièrement les aménagements de médiation et sera réalisée en 2027 pour un montant de 113 880 €.

L'étude de faisabilité de Gellone 2050 sera scindée également en 2 tranches. L'étude de faisabilité d'un montant de 74 663 € ht est programmée sur l'exercice budgétaire 2025, tandis que l'étude de programmation d'un montant de 42 537 € ht est reportée à 2026.

M. JP MORESMAU précise que l'entreprise « L'arbre en tête » va intervenir sur le **Platane** courant septembre pour réaliser une taille (réduction des branches les plus en portes à faux) ainsi qu'un

traitement à base d'huile essentielle contre le champignon. Un plan d'intervention sur plusieurs années a été proposé afin de surveiller l'état sanitaire du platane.

Au 31 décembre, ça sera la fin de la **boucle cuivre** (téléphonie) ; à ce jour 12 lignes restantes. Les personnes concernées ont été contactées personnellement afin de faire leur changement.

M le Maire a dernièrement rencontré **Enedis**, représenté par M. Garcia l'interlocuteur privilégié pour notre commune ainsi que le responsable du secteur afin de leur exprimer la volonté de la municipalité de réduire l'impact visuel des câbles électriques sur plusieurs façades d'immeuble. Un recensement des façades les plus impactées sera réalisé et Enedis fera des propositions de reprises.

M. G Vareilhes interroge les élus quant à la mise en eau du **robinet au terrain de foot**. Ce robinet avait été fermé car des incidents avaient lieu avec des visiteurs qui venaient y pique-niquer régulièrement. A savoir également que l'eau provenant de ce robinet n'est pas contrôlée. M. Le Maire précise que cela sera surveillé pour prendre des mesures si nécessaire.

M. P Spehl rappelle son initiative de créer un groupe de travail sur le sujet des **fontaines** ; il souhaiterait que ce groupe se mette au travail rapidement. Il sera intéressant de réaliser un travail historique sur les fontaines et de définir des objectifs. Ce groupe de travail devra être sérieux et régulier. (Une réunion a depuis été programmée avec les personnes ayant manifesté un intérêt)

M le Maire informe qu'il a reçu un courrier d'un visiteur ayant glissé dans un caniveau et transporté par les pompiers aux urgences. La Mairie a pris acte de cet accident regrettable, tout en répondant que les caniveaux ne sont pas prévus pour y marcher mais servent à l'écoulement des eaux des fontaines, bien appréciée de tous pour leur effet sur la température et leur agrément.

M. G Vareilhes témoigne sur la place de la liberté, lorsque le trop-plein de la fontaine déborde, cela est dangereux. Beaucoup de chutes ont eu lieu à cet endroit car de la mousse se forme. Certains habitants nettoient les caniveaux devant eux et enlèvent régulièrement les algues pour éviter la glissade.

M JA Vidal souhaite alerter les élus sur « l'état de saleté » des ateliers municipaux ; de nombreuses poubelles y sont entassées. M le Maire rétorque que les agents techniques ramassent quotidiennement les poubelles du village et les entreposent à l'intérieur des ateliers. M Vidal questionne également les élus sur l'organisation des services municipaux et précise qu'il a été satisfait de revoir l'équipe travaillait ensemble. M le Maire affirme que les employés techniques font un travail important mais pas forcément visible. La saison a été parsemée d'épreuves (incendie, tornade) ayant fortement mobilisé les services techniques qui ont dû s'adapter et faire face en tenant compte des congés et des arrêts maladies de certains agents. M le Maire constate souvent que les visiteurs ont des avis très positifs sur la propreté du village. Il déplore cependant les crottes de chiens - qui proviennent le plus souvent de chiens des habitants. Les animations culturelles génèrent également de la manutention de la part des services techniques : déplacement tables, chaises, estrade... Les agents ont dû vider la buvette du Théâtre de Verdure et ranger la salle afin de laisser place aux entreprises. Un énorme travail est réalisé depuis 2 ans dans le cadre des obligations légales de débroussaillage aux abords du village ainsi qu'à l'Estagnol. M le Maire et M Moresmau sont satisfaits du travail accompli dans les différents domaines incomptant au service technique, même si évidemment les améliorations peuvent toujours être apportées. L'assistance exprime sa satisfaction de voir les policiers municipaux passer à pied dans le village.

Mme M-L Jaudon revient sur l'incident qui s'est passé avec le chien d'Ugo Palaysi qui a mordu Ch. Daniaud ; elle questionne les élus sur la procédure engagée. M. le Maire l'informe qu'Ugo a réalisé les 3 visites obligatoires chez un vétérinaire pour s'assurer que le chien n'était pas porteur de la rage. Il devra

réaliser une visite chez un vétérinaire comportementaliste. M le Maire a pris un arrêté afin que le chien soit tenu en laisse et muselé dans l'espace public.

M H Moreau rappelle que le scrutin change pour les prochaines élections municipales, avec notamment la fin du panachage, et qu'il faudra bien en informer la population – cela avait déjà été évoqué au dernier conseil.

## II – CONSEIL MUNICIPAL - VOTE DES DELIBERATIONS :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 :

Vote : 8 pour

- Délibération 32-2025 : Validation du choix des entreprises Dans le cadre de la Rénovation du Pavillon du Théâtre de Verdure :

Par délibération du 19/09/2024, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus, ainsi qu'à signer et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

La consultation en procédure adaptée a été lancé le 20/05/2025 et la clôture de réception des offres le 17/06/2025. Après analyse des candidatures par le bureau de contrôle et d'ingénierie SASK ainsi que l'Atelier Dieu et Bichot, les actes d'engagement ont été signé le 02/09/2025.

M. le Maire présente les entreprises retenues :

Lot 1 : Terrassement VRD espaces vert	Meditrag Zac le Causse - 34 630 St Thibéry	57 016.68 € Ht
Lot 2 : Pierres Gros œuvre démolition	Sarl Garrigos 12 av des platanes- 34150 Montpeyroux	139 731.00 € Ht
Lot 3 : Charpente Couverture Zinguerie	Au Cœur du Bois Za de la montée rouge- 30 310 Vergèze	33 211.96 € Ht
Lot 4 : Serrurerie	Sarl Vallux 4 rues marcel Pagnol- 34 130 Lansargues	30 090.00 € Ht
Lot 5 : Menuiserie Bois	Poujol Daniel Zae les 3 Fontaines- 34 230 Le Pouget	21 251.00 € Ht
Lot 6 : Plâtrerie Peinture Elect Plomberie	Meditrag Zac le Causse- 34 630 St Thibéry	33 653.76 € Ht
	Total	314 954.40 € Ht

M. le Maire rappelle les financements obtenus pour ce projet : Etat – Detr : 114 975 € Communauté de Communes : 15 000 € En attente de la décision du département.

Le conseil Valide la décision concernant le choix des entreprises tels que présenté ci-dessus.

Vote : 8 pour

- Délibération 33-2025 : Demande de subvention à la communauté de communes dans le cadre du fonds de concours stationnement vélos :

Le projet concernant l'installation de racks à vélos présenté en octobre 2024 à la Communauté de communes avait l'objet d'une attribution de subvention. Il s'avère que ce projet n'a pu aboutir car l'ABF est hostile aux modèles sélectionnés. En attendant une réponse de l'ABF suite au courrier mentionnant le désaccord des élus face à la décision de l'Udap, M le Maire propose au Conseil de redemander une subvention à la CCVH dans les mêmes conditions.

Vote 8 pour

- Délibération 34-2025 : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2024 :

M Moresmau présente ce rapport (mis en ligne sur le site internet de la commune).

Vote : 8 pour

Il annonce la mise en œuvre sur notre commune d'une nouvelle organisation de collecte des déchets résiduels : des points apports volontaires seront installés sur les zones urbaines concentrés (centre village). L'objectif étant de réduire de moitié les déchets résiduels. M Moresmau précise qu'une étude de sol va être lancée afin de s'assurer de la faisabilité d'enfouissement des colonnes de tri (enterré ou semi-enterré).

Le syndicat centre Hérault essaye de s'adapter à la spécificité touristique de notre village. Des ambassadrices du tri sont venues cet été faire de la prévention chez les restaurateurs et ont reçu un accueil satisfaisant.

Une tarification incitative indexée sur le poids des déchets ultimes devrait être mise en place d'ici 2027.

Remarque : Les deux points apports volontaires bio déchets ne sont pas forcément reconnaissables ; il n'y a pas de marquage spécifique en ce sens. La remarque sera remontée.

**- Délibération 35-2025 : Attribution d'une aide financière aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de St-Jean-de-Fos non desservies par le transport scolaire :**

Considérant que certaines familles résidentes sur la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT ne peuvent pas bénéficier d'un service de transport scolaire pour leurs enfants scolarisés dans les écoles maternelles-primaires de SAINT JEAN DE FOS

Considérant la volonté municipale de soutenir ces familles et de favoriser l'égalité d'accès à l'éducation, Le Conseil municipal décide d'instituer une aide financière communale annuelle de 250 € par enfant scolarisé sur la commune de Saint-Jean-de-Fos et dont les trajets entre le domicile et l'école ne sont pas desservi par le réseau de transport scolaire public. Peuvent bénéficier de cette aide les familles résidentes à Saint-Guilhem-le-Désert et dont l'enfant est inscrit dans une école publique ou privée sous contrat située sur le territoire de Saint-Jean-de-Fos. Les familles doivent déposer une demande écrite auprès de la mairie, un justificatif de scolarisation et un justificatif de domicile seront exigés.

**Vote : 8 pour**

**- Délibération 36-2025 : Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières :**

L'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le 05/08/2025 à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

L'Association des Maires de l'Hérault a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. La commune de SAINT GUILHEM LE DESERT tient à apporter son soutien et sa solidarité et décide de faire un don de 200 € à l'Association des Maires de l'Aude.

**Vote 8 pour**

M le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter une délibération qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour « Don en faveur de l'Association française de narcolepsie cataplexie et d'hypersomnies » dans le cadre de l'opération « Les Maires à vélos ». Les élus sont favorables au rajout de cette délibération.

**- Délibération 37-2025 : Don en faveur de l'Association française de narcolepsie cataplexie et d'hypersomnies » dans le cadre de l'opération « Les Maires à vélos » :**

Pour la 4eme année consécutive, des élus de différentes communes de l'Hérault portent une initiative solidaire, en parcourant à vélo dans l'Hérault plus de 180 kilomètres sur 2 jours, pour attirer l'attention sur une cause et pour inciter aux dons. Cette initiative est conduite en partenariat avec « l'Association française de narcolepsie cataplexie et d'hypersomnies rares », créée en 1986 dont l'objectif est :

- d'informer sur les aspects de ces maladies un très large public
- d'aider les malades dans la gestion de leur vie personnelle et professionnelle,
- et favoriser la recherche des causes et des thérapeutiques.

L'Association des maires de l'Hérault invite les communes et intercommunalités à soutenir cette initiative. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association « l'Association française de narcolepsie cataplexie et d'hypersomnies ». **Vote : 8 pour**

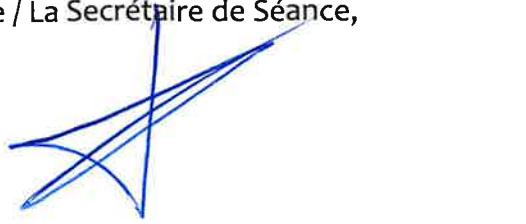
L'ordre du jour est terminé, La séance est levée à 19h40.

Le Président de Séance,

Le / La Secrétaire de Séance,



Approuvé en séance publique du 16 octobre 2025



Affiché le 17 octobre 2025